

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC1218

présenté par
Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 8

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« leur diffusion »,

les mots :

« la diffusion d'un programme en comportant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.